

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

PC-OC Mod(2020)03rev3  
Strasbourg, le 21 juin 2021

**Comité européen pour les problèmes criminels  
(CDPC)**

**Comité d'experts  
sur le fonctionnement des conventions européennes  
sur la coopération dans le domaine pénal  
(PC-OC)**

**CATALOGUE NON EXHAUSTIF DES RÉSEAUX JUDICIAIRES INTERNATIONAUX  
OPÉRATIONNELS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE  
LE CRIME ORGANISÉ TRANSNATIONAL**

## Réseaux généraux

|   | MISSION  | MEMBRES  |
|---|--|--|
| <p style="text-align: center;"><b>EUROJUST</b><br/><b>(Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale)</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.eurojust.europa.eu">www.eurojust.europa.eu</a></p> <p>Contact :<br/><a href="mailto:info@eurojust.europa.eu">info@eurojust.europa.eu</a></p> | <p>Unité de coopération judiciaire composée de procureurs, de magistrats ou d'agents de police dotés de compétences équivalentes qui ont été détachés par chaque État membre conformément à son propre système juridique.</p> <p>Eurojust vise à renforcer la lutte contre la grande criminalité organisée en lançant des enquêtes et des poursuites et en contribuant à la coordination de ces dernières entre les autorités compétentes dans les États membres, notamment en facilitant la mise en œuvre de l'entraide judiciaire internationale et des demandes d'extradition.</p> <p>Le Réseau apporte une assistance dans les enquêtes et les poursuites visant un État membre et un État non membre donnés si un accord de coopération a été conclu ou s'il est fait preuve d'un intérêt fondamental pour l'apport d'une assistance.</p> <p>Types d'infractions couverts : terrorisme, trafic de stupéfiants, traite des êtres humains, contrefaçon, blanchiment de capitaux, fraude et corruption, infractions pénales affectant les intérêts financiers de la communauté européenne, participation à une organisation criminelle.</p>  | <p><u>États membres de l'UE</u></p> <p><u>Points de contact établis dans 23 États non membres :</u><br/>Albanie, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Canada, Corée, Égypte, EUA, Fédération de Russie, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldova, Mongolie, Monténégro, Norvège, Serbie, Singapour, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine.</p>  |
| <p style="text-align: center;"><b>Réseau judiciaire européen (RJE)</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.ejn-crimjust.europa.eu/">www.ejn-crimjust.europa.eu/</a></p> <p>Contact :<br/><a href="mailto:olofgren@eurojust.europa.eu">olofgren@eurojust.europa.eu</a></p>  | <p>Le RJE est un réseau de points de contact nationaux visant à faciliter la coopération judiciaire dans les affaires pénales.</p> <p>Les Points de contact nationaux sont désignés par les autorités centrales compétentes en matière de coopération judiciaire internationale. Ces spécialistes de la coopération judiciaire dans les affaires pénales font office d'intermédiaires et facilitent activement la coopération. Ils contribuent ainsi à l'identification des autorités compétentes et à l'établissement de contacts directs entre elles, apportant les informations juridiques et pratiques nécessaires à la préparation d'une demande effective de coopération judiciaire ou à l'amélioration de la coopération judiciaire de façon générale. Afin de renforcer l'application/la mise en œuvre des instruments juridiques adoptés au niveau international et à celui de l'UE, les Points de contact du RJE dispensent également des formations dans leur État membre et communiquent aux institutions de l'UE des informations sur des questions relatives à la coopération judiciaire.</p> <p>Outils disponibles sur le site internet du RJE :</p> <p>- <b>Pages spécifiquement consacrées à des thématiques pertinentes pour le Réseau :</b> informations sur des questions d'actualité en matière de coopération judiciaire internationale, tels que la covid-19, la preuve électronique, le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne.</p> | <p>Environ <b>400 Points de contact nationaux</b> dans les pays suivants :</p> <p><u>États membres de l'UE</u></p> <p><u>Pays candidats à l'adhésion à l'UE</u><br/>Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie et Turquie.</p> <p><u>Pays associés</u><br/>Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.</p> <p><u>États non membres de l'UE</u><br/>Notre approche consiste à établir des liens avec d'autres réseaux judiciaires. En outre, le RJE a désigné des Points de contact dans les pays suivants :</p> |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   | <p>- <b>Fiches Belges</b> : fiches contenant des informations pratiques sur des ensembles de mesures spécifiques relevant de la coopération judiciaire en matière pénale, notamment la collecte de preuves électroniques par le biais des procédures d'entraide et de la coopération volontaire.</p> <p>- <b>Atlas judiciaire</b> : outil permettant d'identifier les autorités à contacter pour effectuer une demande d'entraide judiciaire dans les affaires pénales, selon le type de coopération nécessaire.</p> <p>- <b>Compendium</b> : outil pour établir des demandes concernant l'entraide judiciaire ou des ordonnances de gel, par exemple.</p> <p>- <b>Bibliothèque judiciaire</b> : recueil de documents, d'instruments juridiques, de jurisprudence et d'informations relatives à la coopération judiciaire. La Bibliothèque affiche en outre l'état de mise en œuvre de tous les instruments juridiques et contient les notifications des États membres et les formulaires Word relatifs aux instruments de reconnaissance mutuelle.</p>  | <p>Argentine, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, EUA, Israël, Japon, Kosovo*, Russie, Taïwan et Ukraine.</p> <p>* Cette dénomination ne préjuge en rien des positions concernant le statut du territoire et est conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'avis de la CJ sur la Déclaration d'indépendance du Kosovo.</p>  |
| <p><b>Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) Conseil de l'Europe</b></p> <p><a href="http://www.coe.int/tjc">www.coe.int/tjc</a></p> <p>Contact : <a href="mailto:DGI-PC-OC@coe.int">DGI-PC-OC@coe.int</a></p> | <p>Le PC-OC est un forum au sein duquel des experts conçoivent des moyens de faciliter la coopération internationale en matière pénale et identifient des solutions aux obstacles auxquels se heurte mise en œuvre concrète des traités du Conseil de l'Europe concernant l'extradition, l'entraide judiciaire, la transmission des procédures, le transfèrement des personnes condamnées, la surveillance des délinquants, la validité internationale des jugements, et la saisie et la confiscation des produits du crime.</p> <p>Le PC-OC fournit des listes de points de contact établis dans les États parties aux Conventions relevant de son mandat aux fins de la mise en œuvre de ces conventions, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la Convention européenne d'extradition ;</li> <li>-la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ;</li> <li>-la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées.</li> </ul> <p>Pour la mise en œuvre des autres conventions relevant de la compétence du PC-OC, une liste de points de contact uniques a été établie.</p> | <p><u>47 États membres</u></p> <p>Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.</p> <p><u>Autres États parties</u></p> <p>Afrique du Sud, Australie, Bahamas, Bolivie, Canada, Chili, Corée, Costa Rica, Équateur, EUA, Ghana, Honduras, Île Maurice, Inde, Israël, Japon, Kazakhstan, Mexique, Mongolie, Panama, Tonga, Trinidad et Tobago et Venezuela.</p> |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p align="center"><b>Réseau des correspondants du Commonwealth<br/>(Commonwealth Network of Contact Persons - CNCP)</b></p>   | <p>Le CNCP a pour but d'améliorer et de renforcer l'assistance et la coopération internationales en matière pénale en facilitant la coopération entre les États membres du Commonwealth, y compris l'entraide judiciaire et l'extradition, et en communiquant les informations pratiques nécessaires aux autorités dans leur propre pays et dans les États membres du Commonwealth souhaitant faire appel à la coopération internationale.</p>  | <p>Afrique du Sud, Antigua et Barbuda, Australie, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Cameroun, Canada, Chypre, Dominique, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guyane, Île Maurice, Îles Salomon, Inde, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Malawi, Malaisie, Maldives, Malte, Mozambique, Namibie, Nauru, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, République Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Swaziland, Tonga, Trinidad et Tobago, Tuvalu, Vanuatu et Zambie.</p> |
| <p><b>Projets Euromed Justice dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage (IEV)</b></p> <p>Contact :<br/><b>Secrétariat d'Eurojust</b><br/><a href="mailto:info@eurojust.europa.eu">info@eurojust.europa.eu</a></p> | <p>Les projets EuroMed Justice financés par l'UE sont axés sur la coopération judiciaire dans les domaines du droit pénal, du droit civil, de l'indépendance de la justice et de l'accès à la justice.</p> <p>Ils visent à répondre à la nécessité de développer la coopération judiciaire et à soutenir les initiatives menées en vue de la réforme du droit pénal et pénitentiaire.</p> <p>Ils ont également pour but de renforcer la coopération en instaurant des synergies/collaborations entre les pays bénéficiaires et les unités de coopération judiciaire pertinentes de l'UE.</p> <p>Les groupes sont composés de juges, de procureurs, de juristes et de représentants des ministères de la Justice, des autorités et de la société civile.</p> | <p>Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie.</p> <p><u>IEVP pour les pays de l'Est</u> (qui ne participent pas aux projets Euromed Justice)<br/>Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine.</p>  |
| <p><b>Le réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs (Great Lakes Judicial Cooperation Network - GLCJN)</b></p>   | <p>Ce réseau a pour but de faciliter l'administration de la justice par la coopération judiciaire en vue de lutter contre le crime transnational et le terrorisme dans la région des Grands lacs en Afrique. Il surveille la mise en œuvre des mesures et renforce la coopération dans l'extradition des personnes accusées et des fugitifs, tout en encourageant l'application réciproque de la justice.</p>   | <p>Angola, Burundi, Congo, Kenya, Ouganda, République d'Afrique centrale, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie,</p>   |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><a href="https://www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/networks-supported-by-gptoc.html">https://www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/networks-supported-by-gptoc.html</a></p> <p>Contacts :<br/> <a href="mailto:karen.kramer@un.org">karen.kramer@un.org</a><br/> <a href="mailto:luisfrancisco.dejorgemesas@un.org">luisfrancisco.dejorgemesas@un.org</a><br/> <a href="mailto:unodc-mla.facilitators@un.org">unodc-mla.facilitators@un.org</a></p> | <p>Le Réseau a mis en place des modalités pour faciliter et promouvoir la mise en œuvre concrète de son protocole et pour renforcer l'engagement pris par les Chef d'États pour la région. Ainsi, l'organisation a pour but de garantir l'adoption de protocoles qui favorisent la sécurité, le développement et la stabilité dans la région des Grands Lacs.</p>  | <p>Rwanda, Soudan, Soudan du Sud et Zambie.</p>  |
| <p><b>Réseau continental d'échange d'informations en vue de l'entraide judiciaire en matière pénale et de l'extradition</b></p> <p><a href="http://web.oas.org/mla">web.oas.org/mla</a></p>  | <p>Ce réseau fait office de plateforme pour renforcer et améliorer l'échange d'informations entre les États membres de l'Organisation des États américains (OEA) dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale.</p> <p>Il dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un site internet public contenant des informations juridiques sur l'assistance mutuelle et l'extradition ;</li> <li>- d'un site internet d'accès restreint contenant des informations destinées aux acteurs directs de la coopération judiciaire ;</li> <li>- d'un système de communication électronique sécurisé qui facilite l'échange d'informations entre les autorités centrales et qui permet la tenue de réunions en ligne et l'échange de documents pertinents.</li> </ul> | <p><u>34 États membres de l'OEA :</u><br/> Antigua et Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, EUA, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago, Uruguay et Venezuela.</p> |
| <p><b>Association ibéro-américaine des ministères publics (AIAMP)</b></p> <p><a href="http://www.aiamp.info">www.aiamp.info</a></p> <p>Contacts :<br/> Secrétariat permanent.<br/> Bureau du ministère public espagnol</p>   | <p>L'AIAMP a pour but de renforcer la coopération, la solidarité et l'enrichissement mutuel entre les ministères publics de ses États membres et de faciliter les liens et la communication avec les ministères publics des États non membres. Il a établi un réseau spécifiquement axé sur la coopération judiciaire.</p> <p>L'AIAMP dispose de 6 réseaux permanents spécialisés, qui se consacrent à des questions telles que la cybercriminalité, le trafic de stupéfiants, la corruption ou la traite des êtres humains, ainsi que de 6 groupes de travail.</p>  | <p>Andorre, Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Chili, Cuba, Équateur, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.</p>   |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><a href="mailto:internacional.fge@fiscal.es">internacional.fge@fiscal.es</a><br/>et <a href="mailto:rosana.moran@fiscal.es">rosana.moran@fiscal.es</a><br/>Réseau de coopération<br/>judiciaire internationale<br/>(dans le cadre de l'AIAMP)<br/>– REDCOOP. Bureau du<br/>ministère public chilien :<br/><a href="mailto:uciex@minpublico.cl">uciex@minpublico.cl</a><br/>et <a href="mailto:asegoviaa@minpublico.cl">asegoviaa@minpublico.cl</a></p> |  |  |
| <p><b>Réseau ibéro-américain<br/>de coopération judiciaire<br/>internationale (IberRed)</b></p> <p><a href="http://www.iberred.org">www.iberred.org</a></p> <p>Contact :<br/><a href="mailto:secretaria.general@iberred.org">secretaria.general@iberred.org</a></p>   | <p>IberRed, premier réseau au sein de la région ibéro-américaine à fonctionner de façon continue depuis octobre 2004, a pour but de réunir tous les acteurs pertinents de la coopération judiciaire en matière civile et pénale. Il regroupe ainsi différentes compétences au sein d'une seule et même structure, ce qui permet une approche plus efficace et globale de la lutte contre la grande criminalité organisée.</p> <p>Chaque État membre est représenté par des juges, des procureurs et des experts des autorités centrales spécialistes de questions pénales connexes telles que l'extradition, l'entraide judiciaire, le transfèrement des personnes condamnées, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. IberRed mène des activités opérationnelles et établit des groupes de travail en fonction des priorités définies par les membres eux-mêmes. Actuellement, ses principales priorités dans la lutte contre la criminalité sont la mise en place d'équipes communes d'enquête (ECE) et l'utilisation des technologies de l'information.</p> | <p>Andorre, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine, Uruguay, Venezuela et Cour suprême de Porto Rico.</p> |
| <p><b>Réseau de coopération<br/>judiciaire internationale<br/>des pays de langue<br/>portugaise<br/>(RJCLP)</b></p>   | <p>Le Réseau judiciaire de la Communauté de pays de langue portugaise (<i>Rede Judiciária da Comunidade de países de língua portuguesa</i>) mène ses activités de façon complémentaire et coordonnée avec les pouvoirs exécutifs des États membres de la Communauté et leurs autorités centrales chargées de la coopération judiciaire internationale. Il met à jour et partage des informations concernant les différents systèmes judiciaires, établit des contacts avec les organisations nationales et internationales, collabore sur les activités de formation menées par les États membres ou par des organisations internationales, etc. Le RJCLP est constitué de correspondants dans chaque pays, tant pour les questions pénales que pour les questions civiles.</p>  | <p>Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, São Tomé et Príncipe et Timor oriental.</p>  |
| <p><b>Réseau de coopération<br/>judiciaire pour l'Asie<br/>centrale et le Caucase du<br/>Sud (CASC)</b></p> <p><a href="https://www.unodc.org/unodc/en/organized-">https://www.unodc.org/unodc/en/organized-</a></p>  | <p>Ce réseau constitue une plateforme interrégionale dont le but est de renforcer et de faciliter la coopération judiciaire internationale. Il contribue, entre autres, à rapprocher les autorités nationales chargées de traiter les demandes d'extradition et d'entraide judiciaire au niveau interrégional.</p>   | <p>Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.</p>  |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <a href="http://crime/networks-supported-by-gptoc.html">crime/networks-supported-by-gptoc.html</a>  | <p>Ses membres échangent des savoir-faire et proposent des bonnes pratiques relatives à la détection du blanchiment des produits du crime commis au moyen de monnaies électroniques ou virtuelles et à la conduite d'enquêtes à cet égard.</p> <p>Le Réseau met également en place une coopération pour le recouvrement des produits du crime organisé et mène des discussions fondées sur des cas concrets.</p>  |   |
| <p><b>Plate-forme de coopération judiciaire du Sahel</b></p> <p>Contact : <a href="mailto:Sahelplatform@unodc.org">Sahelplatform@unodc.org</a></p>  | <p>Cette plateforme vise à renforcer la coopération judiciaire en matière pénale en facilitant la transmission et l'exécution des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition, en assurant le suivi des demandes de coopération traitées, en partageant des expériences et des bonnes pratiques et en identifiant les besoins en matière d'assistance technique.</p>  | <p>Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger.</p>   |
| <p><b>Réseau d'autorités centrales et de procureurs d'Afrique de l'Ouest (WACAP)</b></p> <p><a href="http://www.wacapnet.com">www.wacapnet.com</a></p> <p>Contacts : <a href="mailto:karen.kramer@un.org">karen.kramer@un.org</a><br/> <a href="mailto:luisfrancisco.dejorgemesas@un.org">luisfrancisco.dejorgemesas@un.org</a><br/> <a href="mailto:coumbamathurin.diop@un.org">coumbamathurin.diop@un.org</a><br/> <a href="mailto:unodc-mla.facilitators@un.org">unodc-mla.facilitators@un.org</a></p> | <p>WACAP est une initiative de l'ONUDC mise en place avec le soutien de la Commission et de la Cour de Justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de promouvoir l'entraide judiciaire entre procureurs de divers pays. Elle a essentiellement pour but de renforcer la capacité des procureurs et des autorités centrales de lutter contre toutes formes d'impunité et de crime organisé et de mettre au point une stratégie régionale en vue de faciliter l'engagement de poursuites contre les personnes impliquées dans la crime organisé transnational.</p> <p>Le Réseau favorise l'amélioration de la préparation des demandes d'entraide judiciaire, d'extradition, de confiscation et de saisie du produit du crime, ainsi que des réponses à ces demandes.</p> | <p>Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.</p> |
| <p><b>Réseau de coopération judiciaire pour l'Asie du Sud-Est (SEAJust)</b></p> <p>Contacts : <a href="mailto:karen.kramer@un.org">karen.kramer@un.org</a><br/> <a href="mailto:luisfrancisco.dejorgemesas@un.org">luisfrancisco.dejorgemesas@un.org</a><br/> <a href="mailto:kaori.matsumoto@un.org">kaori.matsumoto@un.org</a><br/> <a href="mailto:unodc-mla.facilitators@un.org">unodc-mla.facilitators@un.org</a></p>  | <p>SEAJust est une initiative de l'ONUDC mise en œuvre avec le soutien informel du Secrétariat du Traité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'ASEAN animés du même esprit (Secrétariat de l'ASEAN MLAT). Ce réseau vise essentiellement à faciliter la tâche des autorités centrales et compétentes et des procureurs et à renforcer la coopération internationale en matière pénale au sein et en dehors de la région de l'Asie du Sud-Ouest.</p> <p>L'adhésion à SEAJust est ouverte à tous les États de l'Asie du Sud-Ouest, ainsi qu'à d'autres États ou territoires.</p>   | <p>Brunéi Darussalam, Cambodge, RDP Lao, Birmanie, Singapour, Thaïlande, Timor Oriental et Vietnam.</p>   |
|   |   |   |

## Réseaux spécialisés

|  | MISSION   | MEMBRES  |
|--|---|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (CARIN)</b></p> <p><a href="http://www.carin.network">www.carin.network</a></p> <p>Contact : <a href="mailto:carin@europol.europa.eu">carin@europol.europa.eu</a></p> | <p>Réseau interinstitutionnel informel regroupant des praticiens de l'application de la loi et des juristes, ainsi que des spécialistes du dépistage, du gel, de la saisie et de la confiscation des avoirs.</p> <p>Chaque État membre est représenté par un agent des services répressifs et par un expert juridique (procureur ou juge d'investigation, selon le système judiciaire) appelés « points de contact nationaux ». Les points de contact du réseau CARIN soutiennent l'ensemble du processus de recouvrement.</p> <p>Principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir un réseau de points de contact ;</li> <li>- se concentrer sur les produits de tous les crimes, conformément aux obligations internationales ;</li> <li>- constituer un centre of expertise sur tous les aspects de la problématique des produits du crime ;</li> <li>- promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques ;</li> <li>- faciliter la formation sur tous les aspects de la problématique des produits du crime.</li> </ul>  | <p><u>54 États membres</u></p> <p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, EUA, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.</p>   |
| <p style="text-align: center;"><b>Points de contact 24/7 de la Convention sur la cybercriminalité</b></p> <p><a href="http://www.coe.int/cybercrime">www.coe.int/cybercrime</a></p> <p>Contact : <a href="mailto:cybercrime@coe.int">cybercrime@coe.int</a></p>                                | <p>Le réseau des points de contact 24/7 est régi par l'article 35 de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, qui dispose que chaque Partie au traité désigne un point de contact joignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce réseau est un outil pour la coopération opérationnelle internationale accélérée en matière de cybercriminalité et de preuve électronique. Généralement, les points de contact sont rattachés à des services de police ou de poursuites spécialisés dans la cybercriminalité.</p> <p>Selon le cadre juridique en vigueur (l'article 35 de la Convention de Budapest), le Réseau assure une assistance immédiate pour l'apport de conseils techniques, la conservation des données conformément aux articles 29 et 30 de la Convention, le recueil de preuves et l'apport d'informations à caractère juridique, et localisation des suspects.</p> <p>Le Conseil de l'Europe soutient le fonctionnement du Réseau 24/7 en tenant à jour un annuaire des points de contacts, qui est régulièrement transmis aux membres du Réseau, et en organisant des activités de renforcement des capacités. En outre, le fonctionnement du Réseau est supervisé par le Comité de la Convention sur la cybercriminalité, qui représente les Parties à ce traité.</p> <p>Le deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest, récemment approuvé par le Comité de la Convention sur la cybercriminalité, confèrera de nouvelles responsabilités au</p> | <p><u>66 Parties :</u></p> <p>Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cap- Vert, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, EUA, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Île Maurice, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Maroc, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin,</p> |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | Réseau 24/7 en vue de renforcer la coopération internationale entre les États, ainsi qu'avec le secteur privé. Les points de contact 24/7 se verront notamment confier des responsabilités en matière de coopération accélérée dans les situations d'urgence. Ce Protocole devrait être ouvert à la signature au début de l'année 2022.  | Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tonga, Turquie et Ukraine.  |
| <p><b>Réseau Génocide</b></p> <p><a href="#">Réseau Génocide   Eurojust   Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (europa.eu)</a></p>  | <p>Le Réseau européen de points de contact pour l'établissement des responsabilités en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre (le « Réseau Génocide ») encourage l'instauration d'une étroite coopération entre les autorités nationales pour le lancement d'enquêtes et de poursuites concernant les crimes contre l'humanité, et pour l'engagement de poursuites concernant les génocides et les crimes de guerre.</p> <p>Ce réseau facilite la coopération et l'assistance entre les États membres, qui échangent des informations, mènent des enquêtes et engagent des poursuites contre les personnes ayant commis ou participé à la commission des crimes visés, ou contre les personnes soupçonnées d'avoir commis de tels actes.</p> <p>Chaque État membre désigne un point de contact facilitant la coopération et l'échange d'informations entre les autorités.</p> | <p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.</p> <p><u>Observateurs</u><br/>Bosnie-Herzégovine, Canada, EUA, Norvège, Royaume-Uni et Suisse.</p> |
| <p><b>Réseau d'experts nationaux sur les Équipes communes d'enquête (ECE)</b></p> <p><a href="https://www.eurojust.europa.eu/judicial-cooperation/practitioner-networks/jits-network">https://www.eurojust.europa.eu/judicial-cooperation/practitioner-networks/jits-network</a></p> | <p>Chaque État membre de l'Union européenne désigne un expert national en vue d'encourager le recours aux ECE et d'échanger des expériences sur les bonnes pratiques.</p> <p>Le réseau des ECE a pour but de faciliter les travaux des praticiens dans les États membres par la mise en place d'équipes pour le partage de bonnes pratiques.</p> <p>Un accord-type et un guide pratique ont été conçus pour donner des informations, des orientations et des conseils aux praticiens sur la constitution et le fonctionnement des ECE.</p>   | <u>États membres de l'UE</u>  |
| <p><b>Réseau anticorruption pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (ACN)</b></p> <p><a href="http://www.oecd.org/corruption/acn">www.oecd.org/corruption/acn</a></p>  | <p>Le Réseau anticorruption est un programme régional de sensibilisation géré par le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption. Il a été créé dans l'objectif de soutenir les pays membres dans les initiatives qu'ils mettent en œuvre pour prévenir et combattre la corruption.</p> <p>Ce réseau constitue un forum régional qui encourage les initiatives de lutte contre la corruption, l'échange d'informations fondamentales, la coordination des donateurs et la mise au point de bonnes pratiques. Il aide les pays participants dans leurs projets de réforme, dans la mise en œuvre pratique de mesures visant à endiguer la corruption et dans l'application effective des lois.</p>  | Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, Roumanie, Russie, Serbie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.   |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>Réseau anticorruption pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (ACN)</b></p> <p><a href="http://www.oecd.org/corruption/acn">www.oecd.org/corruption/acn</a></p> | <p>Le Réseau anticorruption s'inscrit dans un programme régional de sensibilisation géré par l'OCDE. Il est ouvert aux pays d'Asie centrale et d'Europe de l'Est, les principaux interlocuteurs des pays participants étant les gouvernements nationaux et les autorités chargées de la lutte contre la corruption.</p> <p>Ce réseau a été créé dans le but de soutenir les pays membres dans les initiatives qu'ils mettent en œuvre pour combattre et prévenir la corruption. Il constitue un forum régional qui encourage les initiatives de lutte contre la corruption, l'échange d'informations fondamentales, la coordination des donateurs et la mise au point de bonnes pratiques.</p>  | <p>Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, Roumanie, Russie, Serbie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.</p> |
| <p><b>Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs (ARINSA)</b></p> <p><a href="http://new.arinsa.org">http://new.arinsa.org</a></p>     | <p>Le Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs (ARINSA) est un réseau interinstitutionnel informel entre les pays participants. Cette plateforme permet aux membres d'échanger des informations, des lois-types et des lois nationales en matière de saisie et de confiscation des avoirs et de blanchiment de capitaux. En outre, il publie des bulletins d'information, élabore des publications, organise des événements et établit des liens avec d'autres réseaux.</p> <p>L'ARINSA est un « réseau international de réseaux » ; à ce titre, il permet le dépistage informel des produits du crime dans les moindres recoins planète, faisant une réalité du slogan « <i>Saisir les produits du crime en Afrique</i> » afin de « <i>ne plus laisser aucune cachette aux criminels.</i> »</p> | <p>Afrique du Sud, Angola, Botswana, Île Maurice, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Seychelles, Suisse, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.</p>  |